

RESOLUTIONS ADOPTEES

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°03-2018 du 20 février 2018

Siège Social : Green Center Bloc « C » 2 ème Etage- Rue du Lac Constance
Les Berges du Lac– 1053 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2023

Première résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux du commissaire aux comptes, et après examen des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2022, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022, dégageant des sommes distribuables de 30 900 858 DT et prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée générale ordinaire décide d'incorporer le résultat distribuable de l'exercice 2022 à la valeur liquidative, sur proposition du conseil d'administration,

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer au titre de l'exercice 2022, la somme de trois milles dinars à chaque membre du Conseil d'Administration sous forme de jetons de présence qui seront pris en charge par le Gestionnaire.

Cette résolution est adoptée l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société pour effectuer toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.